

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 février 2026

Soutien aux victimes françaises de l'incendie de Crans-Montana (Suisse) : Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, propose deux coordonnateurs nationaux.

Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a proposé au Premier ministre que soient désignés Messieurs Dominique FERRIÈRE, magistrat honoraire et Emmanuel DOUHAIRE, ancien administrateur judiciaire, coordonnateurs nationaux chargés d'informer et d'accompagner familles et victimes dans leurs différentes démarches. Proposition que le Premier ministre a acceptée.

Le 1^{er} janvier 2026, plusieurs Français ont été victimes d'un important incendie à Crans-Montana, en Suisse, dont de nombreux mineurs. La survenance du drame à l'étranger et la répartition des victimes et des familles tant sur le territoire national qu'en Europe, complexifient leur accompagnement. Dans ces circonstances tragiques, chaque victime, chaque famille, doit pouvoir bénéficier du meilleur soutien possible.

Dès le 7 janvier 2026, le garde des Sceaux avait saisi le service d'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) ainsi que la délégation interministérielle d'aide aux victimes (DIAV) afin qu'ils puissent coordonner l'aide apportée aux victimes françaises de ce drame. Par ailleurs, la fédération France victime, avait également été mobilisée afin de proposer un accompagnement psychologique et juridique aux victimes et à leurs familles.

Face à l'ampleur du drame et aux attentes légitimes des familles, le ministre de la Justice a sollicité le Premier ministre pour que puissent être nommés deux coordonnateurs nationaux. Dominique FERRIÈRE et Emmanuel DOUHAIRE coordonneront tous les dispositifs d'accompagnement pour nos concitoyens frappés dans cette tragédie. Ils assureront le lien notamment entre les victimes, leurs familles, les autorités suisses, l'administration, les assureurs et l'ensemble des organismes concernés.

Leur action portera également sur la question de l'indemnisation, et devra permettre la prise en charge spécifique des victimes blessées et de leurs proches, eu égard au grand nombre de personnes hospitalisées en France et en Europe. Ils veilleront également à assurer l'information régulière des victimes. Ce soutien s'effectuera en étroite collaboration avec les services du ministère de la Justice en charge de l'aide aux victimes, les associations du réseau France Victime mobilisées et l'autorité judiciaire.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse